

COMPTE RENDU COMITE DE PROGRAMMATION DU 3 OCTOBRE 2016

Le Comité de Programmation du GAL du Velay s'est réuni le Lundi 3 Octobre 2016 à 18 h 00 dans la Salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération au Puy-en-Velay.

Collège des élus : Cécile GALLIEN (CC Emblavez), Paul BRAUD, Jean-Louis REYNAUD (CC Cayres-Pradelles), Laurent DUPLOMB, Gérard CHAPPELLE (CCPA), André FERRET (CC Meygal), Laurent MIRMAND (CC Craponne), Michel ARCIS (CC Mézenc), Gérard GROS, Madeleine RIGAUD, Franck PAILLON, Michel ROUSSEL (CA Le Puy), Marie-Agnès PETIT (Pays du Velay)

Collège des privés : Jérôme VEYSSEYRE, Claire SOUVETON (CDA 43), Yves CHEMARIN (CEE), Gérard CHANUT (CPIE), Sébastien FALCON, Daniel VINCENT (MDDT), Dominique CHALENDARD, Gilles BOYER (CPPA 43), Bernard GIMBERT (CAUE 43), David CARRARA (Artisans d'Art), Jean-Pierre ISSARTEL (PRATIC Auvergne)

Membres invités : Patricia GALLIEN, Yannick DURAND (Département de Haute-Loire), Laurence VIGNAL (Pays du Velay), Laurence ROMEAS, Pierre-André CHABRIER (Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay), Sarah POYETON (CMA), Denis BERSOT (Syndicat Départemental d'Energies), Jean-François BONNEFOY (Gestionnaire LEADER Velay), Thomas FACQUEUR (Animateur LEADER Velay)

Ordre du jour :

- Retour sur le processus d'instruction et de sélection des dossiers.
- Rappel sur les règles d'éligibilité du LEADER : Communication auprès des porteurs de projets.
- Point sur les dossiers enregistrés par le GAL : Calendrier prévisionnel de mise en œuvre.
- Point sur le dispositif « Optimisation de l'éclairage public » par le SDE 43.
- Présentation du plan d'actions LEADER : Actions d'animation mises en place.
- Délibération sur les dossiers présentés :
 - 1- Acquisition de matériels professionnels pour la modernisation d'une entreprise de menuiserie à Costaros par l'EURL Mickaël COSTE
 - 2- Acquisition de matériels professionnels pour la modernisation d'une entreprise de maçonnerie à Cayres par l'EURL Bruno MOURET
 - 3- Acquisition d'un véhicule professionnel pour la modernisation d'une entreprise d'électricité au Bouchet St Nicolas par l'EI Raphaël CHAUSSINAND
 - 4- Acquisition de matériels professionnels pour la modernisation d'une boucherie artisanale à Costaros par le SARL BOISSY
 - 5- Aménagement d'un local commercial et acquisition de matériels professionnels pour la modernisation d'un restaurant à Landos par la SARL L'Amour du Goût
 - 6- Aménagement d'un local commercial et acquisition de matériels professionnels pour la modernisation d'un restaurant à Pradelles par la SARL Pradelles Loisirs



- 7- Acquisition de matériels professionnels pour la modernisation d'un restaurant à Costaros par la SARL La Grange
 - 8- Aménagement d'un local commercial pour la modernisation d'un point multi-services à St Jean Lachalm par l'EI Stéphanie CHACORNAC
 - 9- Aménagement d'un local commercial et acquisition de matériels professionnels pour la modernisation d'un restaurant à Barges par l'EI Guy HILAIRE
 - 10- Acquisition de véhicules professionnels pour la modernisation d'une entreprise de commercialisation de produits locaux à St Paul de Tartas par la SARL La Régordane
 - 11- Acquisition de matériels professionnels pour la modernisation d'une entreprise de maçonnerie à Allègre par l'EI Bernard MICHON
 - 12- Acquisition de matériels professionnels pour la modernisation d'une entreprise de maçonnerie à Bellevue la Montagne par l'EI Bruno BORIE
 - 13- Acquisition de matériels professionnels pour la modernisation d'une entreprise de travaux à Allègre par l'EI David CHARRAT
 - 14- Acquisition de matériels professionnels pour la modernisation d'une entreprise de travaux à Saint Paulien par la SARL Patrice LEYDIER
 - 15- Acquisition de véhicules professionnels pour la modernisation d'une entreprise de transport à Saint Paulien par l'EI Gilles RIBEYRE
 - 16- Acquisition de véhicules professionnels pour la modernisation d'une entreprise de transport à Allègre par la SARL PUBELLIER
 - 17- Acquisition de matériels professionnels pour la modernisation d'une entreprise de plâtrerie/peinture à Saint Paulien par la SARL BRANCHE
 - 18- Acquisition de véhicule professionnel pour la modernisation d'une entreprise de menuiserie à Allègre par l'EI Hervé TRECARTES
 - 19- Acquisition de matériels professionnels pour la modernisation d'une entreprise de plomberie/chauffage à Monlet par la SARL CORTIAL
 - 20- Acquisition de matériels professionnels pour la modernisation d'une entreprise de menuiserie artisanale à Vernassal par la SARL Marc DEFIX
 - 21- Acquisition de matériels professionnels pour la modernisation d'une entreprise artisanale en centre bourg à Saint Paulien par l'EI Nadine FAISANDIER
 - 22- Aménagement d'un local commercial pour la modernisation d'une entreprise de services en centre bourg à Saint Paulien par la SARL Sophie B Optique
 - 23- Aménagement d'un local commercial pour la modernisation d'un commerce de fruits et légumes à Saint Paulien par l'EI Jean-Luc FANTINI
 - 24- Aménagement d'un local commercial et acquisition de matériels professionnels pour la modernisation d'un bar-tabac-restaurant à Saint Paulien par la SNC Les Genêts
 - 25- Aménagement d'un local commercial pour la modernisation d'un commerce multi-services à Allègre par l'EI Patricia ROCHER
 - 26- Aménagement d'un local commercial et acquisition de matériels professionnels pour la modernisation d'une entreprise d'articles funéraires à Saint Paulien par la SARL Pierrepolie.com
 - 27- Aménagement d'un local commercial et acquisition de matériels professionnels pour la modernisation d'une boulangerie artisanale à Allègre par la SARL Au bon pain d'Allègre
 - 28- Aménagement d'un local commercial pour la modernisation d'une boulangerie artisanale à Saint Paulien par l'EI Sylvain CHAREYRON
 - 29- Acquisition de matériels professionnels pour la modernisation d'une boulangerie artisanale à Fix-St-Geneyss par la SARL HUART
- Questions diverses



Accueil

Laurent DUPLOMB, Président du GAL du Velay, accueille les participants. L'ASP et le Président de Région sont excusés. Il examine la liste d'émargement et constate que le principe du double quorum est bien respecté puisque 19 sièges sur 26 sont occupés (73 %) et que 10 d'entre eux sont occupés par des membres du collège des privés (53 %). Jean-Louis REYNAUD, Gérard CHAPELLE, Madeleine RIGAUD, Michel ROUSSEL et Gilles BOYER en qualité de suppléants et en présence de leurs titulaires, n'ont pas de voix délibérative. Le comité de programmation peut donc délibérer valablement.

Laurent DUPLOMB ouvre la séance en précisant que le comité de programmation d'aujourd'hui sera le premier comité effectif puisque 29 demandes de subvention sont à l'ordre du jour. Le Velay est le premier territoire de la région Auvergne/Rhône Alpes à pouvoir attribuer des fonds européens LEADER.

Ce résultat est le fruit d'un travail important entre les services du GAL et de la Région. Suite aux différentes sollicitations pour faire avancer le dossier LEADER, l'Autorité de gestion a accepté d'instruire les dossiers sans l'aide du logiciel OSIRIS.

Laurent DUPLOMB salue le pragmatisme et le bon sens du Président de Région qui a bien voulu débloquent le dispositif afin de ne pas mettre en difficulté les porteurs de projets, en particulier privés qui ont fait appel à LEADER.

Laurent DUPLOMB précise que le GAL a souhaité concentrer ses efforts sur les dossiers déposés dans le cadre des deux Opérations Collectives de Modernisation lancées en 2015 sur deux territoires : Cayres Pradelles et Portes d'Auvergne. Ce sont des chefs d'entreprises qui attendent le résultat de leur demande, pour certains depuis début 2015. Il est aujourd'hui urgent de pouvoir leur apporter une réponse.

Le GAL fait état de très nombreux dossiers enregistrés. Ils ne pourront pas être tous étudiés rapidement. Aujourd'hui, il sera proposé un calendrier prévisionnel de mise en œuvre avec un ordre de priorité donné. Il faudra de la patience pour certains mais le dispositif est aujourd'hui débloquent sur notre territoire et c'est un soulagement.

Marie-Agnès PETIT, conseillère régionale, prend la parole afin d'exprimer la position de la Région Auvergne Rhône Alpes.

Le Président Laurent WAUQUIEZ se réjouit que le programme LEADER puisse enfin être déployé. Sur les 43 GAL de la Région, le Velay est le premier à rendre opérationnel ce dispositif de développement rural. La Région souligne la qualité du travail du GAL qui a montré son efficacité dans la mise en œuvre de ce programme. La construction d'un plan d'actions simple et efficace a permis une instruction simplifiée et opérationnelle rapidement.

Les difficultés de mise en œuvre du logiciel OSIRIS par l'ASP, sur lesquelles le Président de Région a alerté le gouvernement, ne doit pas pénaliser l'investissement sur notre territoire. Il était urgent de pouvoir débloquent la situation. La collaboration entre les services de la Région et du GAL est à saluer dans cette volonté commune d'apporter des réponses aux porteurs de projets.

Avec l'aide du GAL, la Région a mis au point un rapport d'instruction qui permet de vérifier la légalité de la procédure et de calculer le montant de l'aide attribuable. La réorganisation des services de la Région devrait permettre à l'avenir de fluidifier le processus d'instruction pour que l'Autorité de gestion joue pleinement son rôle dans la mise en œuvre de LEADER.



Laurent DUPLOMB rappelle que lors du précédent programme, la volonté de gérer les fonds LEADER de façon pragmatique avait conduit à une consommation rapide et réactive de l'enveloppe allouée. Il souhaite poursuivre dans le même objectif afin d'être en capacité de demander des rallonges de crédits. Déjà, une réserve de performance sera mobilisable à l'horizon 2018. Mais Laurent DUPLOMB rappelle que sur le programme LEADER 2007-2013, environ 5 % des fonds n'ont pas été attribués, soit 17 millions d'euros qui n'ont pas bénéficié aux territoires ruraux français. A l'échelle du Pays du Velay, la consommation a été très performante puisque le GAL a « laissé repartir » 3 400 euros, soit 0,15 % de l'enveloppe totale. D'où l'intérêt de mobiliser fortement les crédits dès le début de la programmation. Il interpelle donc la Région qui en tant qu'Autorité de Gestion a un rôle à jouer pour éviter la perte de crédits. Refusée par le Ministre de l'Agriculture lors de LEADER 2007-2013, la fongibilité nationale entre régions et entre GAL doit permettre d'optimiser la consommation des crédits vers les territoires les plus dynamiques.

Laurent DUPLOMB conclut le mot d'introduction en précisant que la séance d'aujourd'hui permettra également d'inaugurer le processus de sélection des dossiers afin de répondre aux exigences de la Commission Européenne en la matière. La note de sélection permettra de classer de manière qualitative les différents dossiers de demande de subvention.

Rappel sur le circuit d'instruction/sélection des dossiers :

Thomas FACQUEUR revient rapidement sur le processus qui a permis aujourd'hui de présenter 29 dossiers de demande de subvention devant le comité de programmation. La convention a été conclue le 17 décembre 2015. Parallèlement, depuis la sélection du territoire en avril 2015, le GAL a rendu opérationnel le processus de sélection des dossiers : mise en place d'un comité technique et d'un comité de programmation, élaboration d'un règlement intérieur et de grilles de sélection. Avec le conventionnement, depuis début 2016, le GAL est opérationnel pour traiter les dossiers. Lors du comité de programmation du 22 mars 2016, les membres ont souhaité alerté le Président de Région afin que l'Autorité de gestion joue pleinement son rôle dans l'instruction des dossiers. Il est vrai que le programme LEADER connaît des difficultés de mise en œuvre à l'échelle nationale (outil OSIRIS non opérationnel, problématique de fusion des régions). Ces difficultés ont été mises en lumière à l'occasion de l'Assemblée Générale de l'Association LEADER France qui s'est tenue le 16 juin 2016 à Paris.

Début juillet 2016, le Président de Région Laurent WAUQUIEZ a souhaité répondre à la problématique des GAL en commençant l'instruction des dossiers sans l'aide du logiciel OSIRIS. La Région Auvergne/Rhône Alpes a réuni les GAL auvergnats afin de leur communiquer les outils nécessaires à l'instruction des dossiers (formulaires de demande de subvention, notices). A l'issue de cette réunion, le GAL Velay s'est attaché à mettre en conformité les demandes de subvention LEADER enregistrées depuis début 2015 avec les nouveaux formulaires et une nouvelle précision des règles de l'instruction. Comme évoqué, les efforts se sont concentrés sur les dispositifs OCM. Ce travail a permis d'envoyer 29 dossiers complets le 31 août 2016 à la Région pour entamer le travail d'instruction. A l'issue de cette phase, le GAL et la Région ont collaboré afin de mettre au point un rapport d'instruction opérationnel. La cellule



d'animation LEADER Velay a réalisé une partie de la saisie des dossiers afin d'accélérer le processus d'instruction.

Grâce à cette collaboration, 29 dossiers de demande de subvention ont reçu un avis réglementaire favorable de la part de l'Autorité de gestion, condition nécessaire à leur passage en comité de programmation.

Thomas FACQUEUR précise le cheminement des demandes LEADER. Premièrement, le GAL, en tant que guichet unique, enregistre les dossiers sur la base de fiches projets qui contiennent les informations minimales nécessaires à la délivrance d'un récépissé de dépôt de dossier. Ce récépissé de dépôt permet au porteur de projet de commencer l'opération si besoin, sans promesse de subvention. Les dépenses sont déclarées éligibles à partir de la date inscrite sur le récépissé. A l'issue de cette phase, le GAL reprend contact avec le porteur de projet pour mettre en conformité la demande avec le formulaire LEADER. Une fois le dossier complété et traité, celui-ci est envoyé à la Région, en tant que service instructeur. Le dossier est envoyé avec la délibération du ou des cofinanceurs (a minima une lettre d'intention). Après instruction, la Région délivre un avis réglementaire qui précise le montant de l'aide LEADER attribuable. Si l'avis est favorable, le dossier peut être analysé par le comité de programmation. Le GAL réunit le comité et délibère sur les dossiers. Ensuite, le porteur de projet est informé par le GAL de la réponse apportée à sa demande : favorable ou défavorable. C'est le processus qui est en œuvre avec le comité d'aujourd'hui et les 29 dossiers à l'ordre du jour.

Marie-Pierre PIEL, Service FEADER de la Région Auvergne/Rhône Alpes, précise que le processus d'instruction LEADER n'est pas encore totalement complet puisque l'engagement juridique, représentée par la signature d'une convention attributive de subvention entre le porteur de projet, le GAL et la Région, n'est pas encore possible. Il est conditionné à la mise en œuvre du logiciel OSIRIS qui devrait être livré dans une version incomplète d'ici la fin d'année 2016. Une fois l'engagement juridique réalisé, la procédure de paiement de l'aide pourra être engagée. Là encore, OSIRIS est indispensable ce qui laisse entrevoir des paiements au second semestre 2017.

Michel ROUSSEL regrette cette mise en œuvre très lente d'un programme qui se nomme LEADER 2014-2020. Il craint pour la crédibilité du programme auprès des porteurs de projets.

Laurent DUPLOMB rappelle que le Velay a la volonté d'apporter une réponse réactive à ceux-ci et regrette lui aussi cette mise en œuvre retardée. Il insiste sur la nécessité de déployer rapidement les crédits pour pouvoir réclamer une rallonge dès que possible.

Marie-Pierre PIEL précise que les programmes LEADER sont habitués à gérer ce type de retard. Pour mémoire, lors de la programmation précédente, les derniers engagements ont été pris début 2015 alors que le programme était nommé 2007-2013.

Thomas FACQUEUR rappelle également les principales règles d'éligibilité au programme LEADER. La question de l'incitativité de l'aide nécessite le dépôt d'une fiche-projet LEADER au GAL avant tout commencement d'opération (devis ou bon de commande signé, notification de marché public). Le projet concerné par la demande de subvention doit également respecter la réglementation (urbanisme, marchés publics, environnement, cumul d'aides publiques,...). Il y a également la question de l'évaluation de la dépense raisonnable. Pour les privés, il est nécessaire de réaliser 2 voire 3 devis par poste de dépense à partir d'un certain seuil. Pour les publics, le



respect des marchés publics est obligatoire. En dessous des seuils réglementaires, il est nécessaire de faire réaliser 2 voire 3 devis par poste de dépense. L'éligibilité d'un projet au programme LEADER est également conditionné au respect de certaines conditions particulières liées aux fiches actions du GAL ou par certains planchers ou plafonds décidés en comité de programmation.

Point sur les dossiers enregistrés par le GAL et calendrier prévisionnel de mise en œuvre :

A ce jour, il y a 180 dossiers qui sont enregistrés par la cellule d'animation du GAL, par le biais de fiches-projets renseignées et signées. Celles-ci permettent aux porteurs de projets qui le souhaitent de démarrer leurs opérations, sans promesse de subvention et sans certitude sur les suites données à leurs demandes. L'ensemble de ces demandes totalisent environ 4,5 millions d'euros de LEADER. Cette consommation prévisionnelle est évaluée avec les règles actuelles, pour la plupart énoncées dans le cadre du comité de programmation du 22 mars 2016.

La répartition de ces dossiers entre les différentes fiches actions montre que la fiche action n°4 sur les centres-bourgs est fortement sollicitée (203 %). Cette consommation tient compte du dispositif « éclairage public » qui doit être réévalué aujourd'hui.

La Région Auvergne/Rhône Alpes présente le dispositif décidé lors de la Commission Permanente du 22 septembre 2016 qui permet notamment d'apporter une aide aux communes de plus de 2 000 habitants sur la question des centres-bourgs. Ce nouveau dispositif permettra peut-être de « soulager » l'enveloppe LEADER sur cette thématique.

A l'inverse, la fiche action n°5 dédiée au tourisme itinérant est peu sollicitée (14 %). Cela s'explique par le fait que de nombreux équipements touristiques sont aujourd'hui fléchés sur les autres fonds européens (FEADER et FEDER notamment). L'étude stratégique en cours sur le Pays du Velay doit permettre de faire émerger des projets touristiques qui seront présentés au LEADER.

Marie Agnès PETIT précise que l'année 2016 est une année turbulente en matière de tourisme, notamment du fait de l'application de la loi NOTRe qui redéfinit les compétences des EPCI, des départements et des régions dans la politique touristique. Chacun est en train de travailler à sa stratégie touristique et les projets sont pour la plupart en attente de clarification.

Suite à ce constat, le comité de programmation est invité à se prononcer sur un calendrier prévisionnel de mise en œuvre du LEADER.

Pour rappel, la cellule d'animation du GAL du Velay avait traité, de 2010 à 2014, 160 dossiers, soit une moyenne de 32 dossiers/an. Il n'est donc pas raisonnable d'envisager un traitement immédiat des 180 dossiers enregistrés. Afin de les traiter le plus rapidement possible, il est proposé de les traiter par thématique, par fiche-action plutôt que par ordre d'arrivée. La similitude des projets permet d'assurer une plus grande cohérence dans l'instruction et le traitement de ceux-ci. Il est évident que l'instruction est facilitée. La Région reconnaît la pertinence de l'analyse.

Laurent DUPLOMB présente également la nécessité de traiter prioritairement les dossiers portés par les privés. En effet, le récépissé de dépôt de dossier précise bien que les investissements peuvent débiter sans promesse de subvention. Pour les privés, il est essentiel d'avoir un avis d'attribution du GAL afin de démarrer les investissements. Ce sont souvent des porteurs de projets plus fragiles en termes de



trésorerie et qui nécessitent donc un traitement le plus rapide possible. Pour les collectivités, il peut être cohérent de s'appuyer sur un récépissé de dépôt de dossier pour entamer les investissements. Dans tous les cas, le GAL a la volonté de traiter tous les dossiers enregistrés en 2017 pour être positionné dans le cadre d'une éventuelle rallonge d'enveloppe en 2018. Parallèlement, l'enregistrement des dossiers se poursuit afin de constituer une éventuelle liste d'attente qui crédibilisera la demande de rallonge d'enveloppe. La communication auprès des porteurs de projets permettra de gérer cette situation afin de ne pas générer de frustrations. Bien sûr, ce calendrier dépend également de la capacité de l'Autorité de gestion à instruire les dossiers mais aussi de l'organisme payeur qui doit déployer l'outil OSIRIS.

Ainsi, par ordre de priorité, il est proposé de traiter les demandes enregistrées dans l'ordre de priorité suivant :

1. Les entreprises (Fiche Action n°2)
2. Les associations (Fiche Action n°3 puis Fiches Actions n°1 et 5)
3. Le Syndicat d'Énergies (Fiche Action n°4)
4. Les collectivités

Ce calendrier prévisionnel est également conditionné au déploiement des mesures LEADER. Aujourd'hui, les fiches actions 1 à 5 sont opérationnelles, ce qui n'est pas le cas de la fiche action n°6 sur la coopération, où des porteurs de projets « fragiles » émergent, et de la fiche action n°7 qui concerne le fonctionnement du GAL.

A l'issue du débat, le Président passe ce calendrier prévisionnel de mise en œuvre au vote.

Ce calendrier est adopté à l'unanimité.

Point sur le dispositif éclairage public avec le SDE 43 :

Afin de participer à la transition écologique et énergétique en centre-bourg, le Syndicat d'Énergies de la Haute-Loire accompagne les communes vers la sobriété en matière d'éclairage public. Comme discuté lors du comité de programmation du 22 mars 2016, le GAL du Velay a décidé d'accompagner cette démarche en proposant d'attribuer au Syndicat une subvention LEADER correspondant à 40 % du montant HT des travaux d'optimisation de l'éclairage public avec un plafond de 40 000 € par commune sur la durée du programme.

Ce dispositif proposé aux communes depuis 2015 a permis de mobiliser 56 communes différentes qui cofinancent 87 dossiers de demande de subvention LEADER portés par le SDE 43. Ces opérations correspondent à 2,5 millions d'euros de travaux et considère donc une consommation prévisionnelle de LEADER de l'ordre de 983 000 €. Les prévisions de consommation permettent donc de constater que ce dispositif épuiserait presque à lui tout seul l'enveloppe budgétisée sur la fiche action n°4 Centres-bourgs.

Denis BERSOT, directeur du SDE 43, présente un bilan rapide du dispositif. Le premier intérêt de celui-ci est de pouvoir attribuer des fonds européens LEADER sur les plus petites communes du Velay. Il est fort à parier que celles-ci n'auraient pas pu bénéficier de fonds européens en l'absence d'autres opérations de développement rural. Pour les 63 premiers dossiers, enregistrés par le GAL, la baisse de consommation électrique représente 1,9 millions de kWh, soit 207 tonnes d'équivalent pétrole économisés. Le comité de programmation reconnaît l'importance et la pertinence de la mesure mais



souhaite effectivement recalibrer le dispositif afin d'assurer une consommation équilibrée de l'enveloppe LEADER.

Laurent DUPLOMB précise que le GAL a entamé des concertations avec le SDE afin de présenter un nouveau dispositif qui conserve l'esprit exprimé par le comité de programmation du 22 mars 2016. Ainsi, il est proposé de passer la participation du LEADER à 20 % avec un plafond de 20 000 € par commune. Cette perspective permettrait de baisser la consommation prévisionnelle LEADER à 495 000 € environ sur les 87 dossiers (63 déposés et 24 à venir). Le SDE souhaite modifier ses conditions d'intervention afin que la baisse de la subvention LEADER ne soit pas trop importante pour la commune. Ainsi, sur le montant HT des travaux, le SDE participerait à hauteur de 44 % au lieu de 27 %, ce qui permettrait à la commune de passer sa participation de 33 % à 36 %. Ainsi, selon les simulations réalisées, le coût supplémentaire pour une commune par rapport au dispositif précédent s'échelonne de 200 € pour la moins impactée, à 3 000 € pour la plus impactée. Dans tous les cas, cela ne représente donc pas plus de 3 % des travaux.

Le débat s'engage donc sur ces nouvelles modalités. Plusieurs autres hypothèses sont avancées.

Laurent DUPLOMB estime que le Syndicat réalise un effort important dans l'intérêt du dispositif. La proposition semble équilibrée mais elle ne règle pas la question des futurs dossiers d'éclairage public. Il apparaît nécessaire de prévoir un enregistrement des nouveaux dossiers afin de pouvoir les traiter le cas échéant en cas de rallonge d'enveloppe. Laurent DUPLOMB propose donc de passer ce nouveau dispositif au vote pour les 87 dossiers directement concernés. Pour les futurs dossiers, une concertation doit avoir lieu avec le SDE pour avoir un protocole établi lors du prochain comité de programmation.

Le nouveau dispositif est adopté à l'unanimité.

Point sur les dossiers en cours :

Thomas FACQUEUR présente rapidement les livrables produits par les porteurs de projets qui ont déposé des demandes de subvention LEADER :

- Synthèse 4 pages de l'étude sur l'introduction des produits locaux dans la restauration collective sur le Pays du Velay par le Comité de Promotion des Produits Agricoles et Agroalimentaires de Haute-Loire
- Livret promotionnel « Goût et couleurs » par l'Office de Tourisme de l'Emblavez
- Tabloid « Un terroir plein de ressources » par la CC des Portes d'Auvergne

Thomas FACQUEUR évoque rapidement les projets de coopération en cours qui ont également déposé des demandes de subvention LEADER :

- Mise en marché des ressources locales vellaves : Etude-action sur la dynamique des marchés en Haute-Loire par le CPPA 43 (GAL Velay, Lafayette, Jeune Loire)
- Redécouverte des patrimoines emblématiques : Les Jardins du Fleuve - Itinérance culturelle et artistique le long du fleuve Loire par Trib'Alt Spectacles (GAL Jeune Loire, Velay)
- Revitalisation des centres-bourgs : Echanges informels entre Craponne-sur-Arzon, Boen-sur-Lignon, Sury-le-Comtal sur l'émergence possible d'un réseau (GAL Velay, Forez)
- Valorisation touristique de l'itinérance : Valorisation touristique du train Livradois-Forez par le Syndicat ferroviaire (GAL Livradois Forez, Velay, Lafayette, Forez),



Etude marketing sur la Via Fluvia par la CC de Montfaucon (GAL Jeune Loire, Velay, Pilat, Ardèche Verte, Drôme des collines Valence Vivarais)

Il est également évoqué la participation du GAL Velay à la journée LEADER France consacrée à la coopération qui a eu lieu à Dijon le vendredi 30 septembre 2016.

Rappel sur le processus de sélection des opérations LEADER :

Thomas FACQUEUR rappelle la nécessité pour le GAL de procéder à la sélection des dossiers de demande de subvention traités. Cette disposition est rendu obligatoire par le Règlement Européen n°1303 dans son article 34.3 : « *Le GAL a pour tâche d'élaborer une procédure de sélection transparente et non discriminatoire et des critères objectifs de sélection des opérations* ». Pour répondre à cette problématique, le GAL a mis place une grille de sélection élaborée pour chaque fiche-action. Les dossiers traités aujourd'hui concernent la fiche-action n°2 sur les entreprises. La grille de sélection correspondante est annexée au présent compte rendu.

Il est rappelé qu'une première analyse a lieu en Comité Technique. Ce dernier est chargé de faire ressortir les éléments qui permettent de remplir la grille de sélection et d'identifier, le cas échéant les points faibles du dossier. Le porteur de projet est informé de ces analyses et peut retravailler son projet en fonction. Une fois ces points retravaillés, ils sont inscrits et synthétisés dans la fiche projet de présentation de l'opération que chaque membre du comité de programmation a reçu en amont de la réunion. Comme pratiqué lors de la précédente programmation, le GAL avait prévu d'auditionner chaque porteur de projet pour approfondir les échanges. Malheureusement, compte tenu du nombre important de dossiers à étudier, cette option n'a pas été retenue pour ce comité. L'analyse des dossiers ne se fera donc que par l'intermédiaire de la fiche-projet et par la présentation de l'opération par l'animateur du GAL.

Avec l'ordre du jour et les fiches projets des 29 opérations étudiées, le GAL a proposé une note de sélection qui prend en compte les 3 critères de la fiche action. Chaque critère est noté sur 5, on obtient donc une note globale sur 15. Seuls les projets ayant reçu à minima la note de 8 sont sélectionnables et peuvent donc obtenir des financements LEADER. Chaque projet a été analysé par le Comité Technique et la cellule d'animation pour fixer cette proposition de note. Pour chaque opération, le détail des éléments qui justifient la proposition seront explicités. L'objectif est que le comité de programmation ajuste collectivement une note de sélection qui sera ensuite communiquée au porteur de projet.



DELIBERATION SUR LES DOSSIERS PRESENTES :

1. Acquisition de matériels professionnels pour la modernisation d'une entreprise de menuiserie à Costaros par l'EURL Mickaël COSTE

Cette opération est portée par une EURL au statut privé qui occupe 8 personnes et qui a réalisé un chiffre d'affaire annuel de 671 000 €. Cette entreprise est une PME au sens communautaire.

Il s'agit d'acquérir du matériel professionnel pour un montant de 16 745,00 € HT afin d'améliorer la gamme de prestations proposées et de valoriser plus fortement les ressources locales.

Le Comité de Pilotage OCM de la CC du Pays de Cayres Pradelles a émis un avis favorable sur ce dossier, sous réserve de programmation LEADER.

Le Comité de Programmation passe ensuite à l'examen du dossier.

La note de sélection proposée est de 10/15.

- Démarche collective / Mise en réseau des acteurs : 3/5
- Valorisation des ressources locales : 3/5
- Contribution à l'offre de services : 4/5

Une note supérieure sur le 3^{ème} critère est justifiée par le fait que l'entreprise propose des prestations complètes à ses clients.

Suite aux discussions, le Président propose de passer le projet au vote. Personne ne s'abstient. Le Comité de Programmation émet un avis favorable sur ce dossier pour l'attribution de 5 356,00 € de crédits LEADER.

La note de sélection attribuée au projet est de 10/15.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la Fiche Action n°2 (Soutenir les entreprises qui valorisent les ressources locales).

2. Acquisition de matériels professionnels pour la modernisation d'une entreprise de maçonnerie à Cayres par l'EURL MOURET

Cette opération est portée par une EURL au statut privé qui occupe 8 personnes et qui a réalisé un chiffre d'affaire annuel de 635 155 €. Cette entreprise est une PME au sens communautaire.

Il s'agit d'acquérir du matériel professionnel pour un montant de 48 554,17 € HT afin d'améliorer la gamme de prestations proposées et de valoriser plus fortement les ressources locales.

Le Comité de Pilotage OCM de la CC du Pays de Cayres Pradelles a émis un avis favorable sur ce dossier, sous réserve de programmation LEADER.

Le Comité de Programmation passe ensuite à l'examen du dossier.

La note de sélection proposée est de 10/15.

- Démarche collective / Mise en réseau des acteurs : 4/5
- Valorisation des ressources locales : 3/5
- Contribution à l'offre de services : 3/5

Une note supérieure sur le 1^{er} critère est justifiée par le fait que l'entreprise participe activement à l'association des artisans et commerçants de la CC du Pays de Cayres Pradelles.

Suite aux discussions, le Président propose de passer le projet au vote. Personne ne s'abstient. Le Comité de Programmation émet un avis favorable sur ce dossier pour l'attribution de 15 536,00 € de crédits LEADER.



La note de sélection attribuée au projet est de 10/15.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la Fiche Action n°2 (Soutenir les entreprises qui valorisent les ressources locales).

3. Acquisition d'un véhicule professionnel pour la modernisation d'une entreprise d'électricité au Bouchet Saint Nicolas par l'EI Raphael CHAUSSINAND

Cette opération est portée par une entreprise individuelle au statut privé qui occupe 1 dirigeant et qui a réalisé un chiffre d'affaire annuel de 40 495 €. Cette entreprise est une PME au sens communautaire.

Il s'agit d'acquérir du matériel professionnel pour un montant de 10 098,00 € HT afin d'améliorer la gamme de prestations proposées et de valoriser plus fortement les ressources locales.

Le Comité de Pilotage OCM de la CC du Pays de Cayres Pradelles a émis un avis favorable sur ce dossier, sous réserve de programmation LEADER.

Le Comité de Programmation passe ensuite à l'examen du dossier.

La note de sélection proposée est de 9/15.

- Démarche collective / Mise en réseau des acteurs : 4/5
- Valorisation des ressources locales : 2/5
- Contribution à l'offre de services : 3/5

Une note supérieure sur le 1^{er} critère est justifiée par le fait que l'entreprise participe activement à l'association des artisans et commerçants de la CC du Pays de Cayres Pradelles.

Une note inférieure sur le 2^{ème} critère est justifiée par le fait que l'entreprise ne mobilise que des fournisseurs locaux.

Suite aux discussions, le Président propose de passer le projet au vote. Personne ne s'abstient. Le Comité de Programmation émet un avis favorable sur ce dossier pour l'attribution de 3 228,00 € de crédits LEADER.

La note de sélection attribuée au projet est de 9/15.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la Fiche Action n°2 (Soutenir les entreprises qui valorisent les ressources locales).

4. Acquisition de matériels professionnels pour la modernisation d'une boucherie artisanale à Costaros par la SARL BOISSY

Cette opération est portée par une SARL au statut privé qui occupe 8 personnes et qui a réalisé un chiffre d'affaire annuel de 356 464 €. Cette entreprise est une PME au sens communautaire.

Il s'agit d'acquérir du matériel professionnel pour un montant de 60 562,91 € HT afin d'améliorer la gamme de prestations proposées et de valoriser plus fortement les ressources locales.

Le Comité de Pilotage OCM de la CC du Pays de Cayres Pradelles a émis un avis favorable sur ce dossier, sous réserve de programmation LEADER.

Le Comité de Programmation passe ensuite à l'examen du dossier.

La note de sélection proposée est de 12/15.

- Démarche collective / Mise en réseau des acteurs : 4/5
- Valorisation des ressources locales : 4/5
- Contribution à l'offre de services : 4/5



Une note supérieure sur le 1^{er} critère est justifiée par le fait que l'entreprise participe activement à l'association des artisans et commerçants de la CC du Pays de Cayres Pradelles.

Une note supérieure sur le 2^{ème} critère est justifiée par le fait que l'entreprise met fortement en avant les produits alimentaires locaux.

Une note supérieure sur le 3^{ème} critère est justifiée par le fait que l'entreprise participe à l'offre de services du centre-bourg de Costaros.

Suite aux discussions, le Président propose de passer le projet au vote. Personne ne s'abstient. Le Comité de Programmation émet un avis favorable sur ce dossier pour l'attribution de 19 380,00 € de crédits LEADER.

La note de sélection attribuée au projet est de 12/15.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la Fiche Action n°2 (Soutenir les entreprises qui valorisent les ressources locales).

5. Aménagement d'un local commercial et acquisition de matériels professionnels pour la modernisation d'un restaurant à Landos par la SARL l'Amour du Goût

Cette opération est portée par une SARL au statut privé qui occupe 2 dirigeants et qui a été créée en 2015. Cette entreprise est une PME au sens communautaire.

Il s'agit d'aménager un local commercial et d'acquérir du matériel professionnel pour un montant de 12 121,14 € HT afin de proposer une offre de qualité valorisant les ressources locales auprès de la clientèle locale, de proximité et de passage.

Le Comité de Pilotage OCM de la CC du Pays de Cayres Pradelles a émis un avis favorable sur ce dossier, sous réserve de programmation LEADER.

Le Comité de Programmation passe ensuite à l'examen du dossier.

La note de sélection proposée est de 10/15.

- Démarche collective / Mise en réseau des acteurs : 4/5
- Valorisation des ressources locales : 3/5
- Contribution à l'offre de services : 3/5

Une note supérieure sur le 1^{er} critère est justifiée par le fait que l'entreprise participe activement au réseau de la restauration en milieu rural créé par la CCI de Haute-Loire. Suite aux discussions, le Président propose de passer le projet au vote. Personne ne s'abstient. Le Comité de Programmation émet un avis favorable sur ce dossier pour l'attribution de 3 876,00 € de crédits LEADER.

La note de sélection attribuée au projet est de 10/15.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la Fiche Action n°2 (Soutenir les entreprises qui valorisent les ressources locales).

6. Aménagement d'un local commercial et acquisition de matériels professionnels pour la modernisation d'un restaurant à Pradelles par la SARL Pradelles Loisirs

Cette opération est portée par une SARL au statut privé qui occupe 6 personnes et qui a réalisé un chiffre d'affaire annuel de 138 882 €. Cette entreprise est une PME au sens communautaire.

Il s'agit d'aménager un local commercial et d'acquérir du matériel professionnel pour un montant de 24 996,91 € HT afin de proposer une offre de qualité valorisant les ressources locales auprès de la clientèle locale, de proximité et de passage.



Le Comité de Pilotage OCM de la CC du Pays de Cayres Pradelles a émis un avis favorable sur ce dossier, sous réserve de programmation LEADER.

Le Comité de Programmation passe ensuite à l'examen du dossier.

La note de sélection proposée est de 12/15.

- Démarche collective / Mise en réseau des acteurs : 3/5
- Valorisation des ressources locales : 5/5
- Contribution à l'offre de services : 4/5

Une note supérieure sur le 2^{ème} critère est justifiée par le fait que l'entreprise propose une boutique dédiée aux produits alimentaires locaux à l'arrière du restaurant.

Une note supérieure sur le 3^{ème} critère est justifiée par le fait que l'entreprise participe à l'offre de services du centre-bourg de Pradelles, notamment en proposant en parallèle un Musée Vivant du Cheval de Trait.

Suite aux discussions, le Président propose de passer le projet au vote. Personne ne s'abstient. Le Comité de Programmation émet un avis favorable sur ce dossier pour l'attribution de 7 999,01 € de crédits LEADER.

La note de sélection attribuée au projet est de 12/15.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la Fiche Action n°2 (Soutenir les entreprises qui valorisent les ressources locales).

7. Aménagement d'un local commercial et acquisition de matériels professionnels pour la modernisation d'un restaurant à Costaros par la SARL La Grange

Cette opération est portée par une SARL au statut privé qui occupe 2 dirigeants et qui a été créée en 2015. Cette entreprise est une PME au sens communautaire.

Il s'agit d'aménager un local commercial et d'acquérir du matériel professionnel pour un montant de 12 598,04 € HT afin de proposer une offre de qualité valorisant les ressources locales auprès de la clientèle locale, de proximité et de passage.

Le Comité de Pilotage OCM de la CC du Pays de Cayres Pradelles a émis un avis favorable sur ce dossier, sous réserve de programmation LEADER.

Le Comité de Programmation passe ensuite à l'examen du dossier.

La note de sélection proposée est de 10/15.

- Démarche collective / Mise en réseau des acteurs : 4/5
- Valorisation des ressources locales : 3/5
- Contribution à l'offre de services : 3/5

Une note supérieure sur le 1^{er} critère est justifiée par le fait que l'entreprise participe activement à l'association des artisans et commerçants de la CC du Pays de Cayres Pradelles.

Suite aux discussions, le Président propose de passer le projet au vote. Personne ne s'abstient. Le Comité de Programmation émet un avis favorable sur ce dossier pour l'attribution de 4 031,00 € de crédits LEADER.

La note de sélection attribuée au projet est de 10/15.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la Fiche Action n°2 (Soutenir les entreprises qui valorisent les ressources locales).



8. Aménagement d'un local commercial pour la modernisation d'un commerce multi-services à St Jean Lachalm par l'EI Stéphanie CHACORNAC

Cette opération est portée par une entreprise individuelle au statut privé qui occupe 1 dirigeante et qui a réalisé un chiffre d'affaire annuel de 99 066 €. Il s'agit d'aménager un local commercial pour un montant de 38 808,08 € HT afin de proposer une offre de qualité valorisant les ressources locales auprès de la clientèle locale, de proximité et de passage.

Le Comité de Pilotage OCM de la CC du Pays de Cayres Pradelles a émis un avis favorable sur ce dossier, sous réserve de programmation LEADER.

Le Comité de Programmation passe ensuite à l'examen du dossier.

La note de sélection proposée est de 10/15.

- Démarche collective / Mise en réseau des acteurs : 3/5
- Valorisation des ressources locales : 2/5
- Contribution à l'offre de services : 5/5

Une note inférieure sur le 2^{ème} critère est justifiée par le fait que l'entreprise ne met pas spécifiquement en avant les produits alimentaires locaux dans le cadre de son activité.

Une note supérieure sur le 3^{ème} critère est justifiée par le fait que l'entreprise est un service essentiel à la population rurale. Cet établissement est le seul commerce de la commune.

Suite aux discussions, le Président propose de passer le projet au vote. Personne ne s'abstient. Le Comité de Programmation émet un avis favorable sur ce dossier pour l'attribution de 12 416,00 € de crédits LEADER.

La note de sélection attribuée au projet est de 10/15.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la Fiche Action n°2 (Soutenir les entreprises qui valorisent les ressources locales).

9. Aménagement d'un local commercial et acquisition de matériels professionnels pour la modernisation d'un café restaurant à Barges par l'EI Guy HILAIRE

Cette opération est portée par une entreprise individuelle au statut privé qui occupe 2 dirigeants et qui a réalisé un chiffre d'affaire annuel de 7 134 €. Il s'agit d'aménager un local commercial et d'acquérir du matériel professionnel pour un montant de 9 620,80 € HT afin de proposer une offre de qualité valorisant les ressources locales auprès de la clientèle locale, de proximité et de passage.

Le Comité de Pilotage OCM de la CC du Pays de Cayres Pradelles a émis un avis favorable sur ce dossier, sous réserve de programmation LEADER.

Le Comité de Programmation passe ensuite à l'examen du dossier.

La note de sélection proposée est de 12/15.

- Démarche collective / Mise en réseau des acteurs : 3/5
- Valorisation des ressources locales : 4/5
- Contribution à l'offre de services : 5/5

Une note supérieure sur le 2^{ème} critère est justifiée par le fait que l'entreprise met fortement en avant les produits alimentaires locaux.



Une note supérieure sur le 3^{ème} critère est justifiée par le fait que l'entreprise est un service essentiel à la population rurale. Cet établissement est le seul commerce de la commune.

Suite aux discussions, le Président propose de passer le projet au vote. Personne ne s'abstient. Le Comité de Programmation émet un avis favorable sur ce dossier pour l'attribution de 3 076,00 € de crédits LEADER.

La note de sélection attribuée au projet est de 12/15.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la Fiche Action n°2 (Soutenir les entreprises qui valorisent les ressources locales).

10. Acquisition de véhicules professionnels pour la modernisation d'une entreprise de commercialisation des produits locaux à St Paul de Tartas par la SARL La Régordane

Cette opération est portée par une SARL au statut privé qui occupe 4 personnes et qui a réalisé un chiffre d'affaire annuel de 231 917 €. Cette entreprise est une PME au sens communautaire.

Il s'agit d'acquérir des véhicules professionnels pour un montant de 22 492,40 € HT afin d'améliorer la gamme de prestations proposées et de valoriser plus fortement les ressources locales.

Le Comité de Pilotage OCM de la CC du Pays de Cayres Pradelles a émis un avis favorable sur ce dossier, sous réserve de programmation LEADER.

Le Comité de Programmation passe ensuite à l'examen du dossier.

La note de sélection proposée est de 13/15.

- Démarche collective / Mise en réseau des acteurs : 4/5
- Valorisation des ressources locales : 5/5
- Contribution à l'offre de services : 4/5

Une note supérieure sur le 1^{er} critère est justifiée par le fait que l'entreprise participe activement au Comité de Promotion des Produits Agricoles de Haute-Loire, notamment dans le cadre des salons organisés.

Une note supérieure sur le 2^{ème} critère est justifiée par le fait que l'entreprise met fortement en avant les produits alimentaires locaux, notamment en proposant la vente aux clientèles extérieures du Sud de la France.

Une note supérieure sur le 3^{ème} critère est justifiée par le fait que l'entreprise joue un rôle important dans la promotion de notre territoire auprès des clientèles extérieures. Suite aux discussions, le Président propose de passer le projet au vote. Personne ne s'abstient. Le Comité de Programmation émet un avis favorable sur ce dossier pour l'attribution de 7 196,00 € de crédits LEADER.

La note de sélection attribuée au projet est de 13/15.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la Fiche Action n°2 (Soutenir les entreprises qui valorisent les ressources locales).

11. Acquisition de matériels professionnels pour la modernisation d'une entreprise de maçonnerie à Allègre par l'EI Bernard MICHON

Cette opération est portée par une entreprise individuelle au statut privé qui occupe 2 personnes et qui a réalisé un chiffre d'affaire annuel de 131 016 €. Cette entreprise est une PME au sens communautaire.



Il s'agit d'acquérir du matériel professionnel pour un montant de 30 850,00 € HT afin d'améliorer la gamme de prestations proposées et de valoriser plus fortement les ressources locales.

Le Comité de Pilotage OCM de la CC des Portes d'Auvergne a émis un avis favorable sur ce dossier, sous réserve de programmation LEADER.

Le Comité de Programmation passe ensuite à l'examen du dossier.

La note de sélection proposée est de 9/15.

- Démarche collective / Mise en réseau des acteurs : 3/5
- Valorisation des ressources locales : 3/5
- Contribution à l'offre de services : 3/5

Suite aux discussions, le Président propose de passer le projet au vote. Personne ne s'abstient. Le Comité de Programmation émet un avis favorable sur ce dossier pour l'attribution de 9 872,00 € de crédits LEADER.

La note de sélection attribuée au projet est de 9/15.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la Fiche Action n°2 (Soutenir les entreprises qui valorisent les ressources locales).

12. Acquisition de matériels professionnels pour la modernisation d'une entreprise de maçonnerie à Bellevue la Montagne par l'EI Bruno BORIE

Cette opération est portée par une entreprise individuelle au statut privé qui occupe 2 personnes et qui a réalisé un chiffre d'affaire annuel de 176 708 €. Cette entreprise est une PME au sens communautaire.

Il s'agit d'acquérir des véhicules professionnels pour un montant de 61 500,00 € HT afin d'améliorer la gamme de prestations proposées et de valoriser plus fortement les ressources locales.

Le Comité de Pilotage OCM de la CC des Portes d'Auvergne a émis un avis favorable sur ce dossier, sous réserve de programmation LEADER.

Le Comité de Programmation passe ensuite à l'examen du dossier.

La note de sélection proposée est de 10/15.

- Démarche collective / Mise en réseau des acteurs : 3/5
- Valorisation des ressources locales : 4/5
- Contribution à l'offre de services : 3/5

Une note supérieure sur le 2^{ème} critère est justifiée par le fait que l'entreprise travaille la pierre de Blavozy, notamment dans le cadre de chantiers de rénovation.

Suite aux discussions, le Président propose de passer le projet au vote. Personne ne s'abstient. Le Comité de Programmation émet un avis favorable sur ce dossier pour l'attribution de 19 680,00 € de crédits LEADER.

La note de sélection attribuée au projet est de 10/15.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la Fiche Action n°2 (Soutenir les entreprises qui valorisent les ressources locales).

13. Acquisition de matériels professionnels pour la modernisation d'une entreprise de travaux à Allègre par l'EI David CHARRAT

Cette opération est portée par une entreprise individuelle au statut privé qui occupe 1 dirigeant et qui a réalisé un chiffre d'affaire annuel de 114 845 €. Cette entreprise est une PME au sens communautaire.



Il s'agit d'acquérir du matériel professionnel pour un montant de 139 000,00 € HT afin d'améliorer la gamme de prestations proposées et de valoriser plus fortement les ressources locales.

Le Comité de Pilotage OCM de la CC des Portes d'Auvergne a émis un avis favorable sur ce dossier, sous réserve de programmation LEADER.

Le Comité de Programmation passe ensuite à l'examen du dossier.

La note de sélection proposée est de 8/15.

- Démarche collective / Mise en réseau des acteurs : 3/5
- Valorisation des ressources locales : 2/5
- Contribution à l'offre de services : 3/5

Une note inférieure sur le 2^{ème} critère est justifiée par le fait que l'entreprise ne mobilise que des fournisseurs locaux.

Suite aux discussions, le Président propose de passer le projet au vote. Personne ne s'abstient. Le Comité de Programmation émet un avis favorable sur ce dossier pour l'attribution de 20 000,00 € de crédits LEADER.

La note de sélection attribuée au projet est de 8/15.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la Fiche Action n°2 (Soutenir les entreprises qui valorisent les ressources locales).

14. Acquisition de matériels professionnels pour la modernisation d'une entreprise de travaux à Saint Paulien par la SARL Patrice LEYDIER

Cette opération est portée par une SARL au statut privé qui occupe 1 dirigeant et qui a réalisé un chiffre d'affaire annuel de 169 565 €. Cette entreprise est une PME au sens communautaire.

Il s'agit d'acquérir du matériel professionnel pour un montant de 50 000,00 € HT afin d'améliorer la gamme de prestations proposées et de valoriser plus fortement les ressources locales.

Le Comité de Pilotage OCM de la CC des Portes d'Auvergne a émis un avis favorable sur ce dossier, sous réserve de programmation LEADER.

Le Comité de Programmation passe ensuite à l'examen du dossier.

La note de sélection proposée est de 9/15.

- Démarche collective / Mise en réseau des acteurs : 4/5
- Valorisation des ressources locales : 2/5
- Contribution à l'offre de services : 3/5

Une note supérieure sur le 1^{er} critère est justifiée par le fait que l'entreprise participe activement à l'association des artisans et commerçants de la CC des Portes d'Auvergne. L'entreprise avait participé au dépôt d'une candidature OCM par le territoire.

Une note inférieure sur le 2^{ème} critère est justifiée par le fait que l'entreprise ne mobilise que des fournisseurs locaux.

Suite aux discussions, le Président propose de passer le projet au vote. Personne ne s'abstient. Le Comité de Programmation émet un avis favorable sur ce dossier pour l'attribution de 16 000,00 € de crédits LEADER.

La note de sélection attribuée au projet est de 9/15.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la Fiche Action n°2 (Soutenir les entreprises qui valorisent les ressources locales).



15. Acquisition d'un véhicule professionnel pour la modernisation d'une entreprise de transport à Saint Paulien par l'EI Gilles RIBEYRE

Cette opération est portée par une entreprise individuelle au statut privé qui occupe 2 personnes et qui a réalisé un chiffre d'affaire annuel de 77 523 €. Cette entreprise est une PME au sens communautaire.

Il s'agit d'acquérir un véhicule professionnel pour un montant de 21 268,50 € HT afin d'améliorer la gamme de prestations proposées et de valoriser plus fortement les ressources locales.

Le Comité de Pilotage OCM de la CC des Portes d'Auvergne a émis un avis favorable sur ce dossier, sous réserve de programmation LEADER.

Le Comité de Programmation passe ensuite à l'examen du dossier.

La note de sélection proposée est de 8/15.

- Démarche collective / Mise en réseau des acteurs : 3/5
- Valorisation des ressources locales : 2/5
- Contribution à l'offre de services : 3/5

Une note inférieure sur le 2^{ème} critère est justifiée par le fait que l'entreprise ne mobilise que des fournisseurs locaux.

Suite aux discussions, le Président propose de passer le projet au vote. Personne ne s'abstient. Le Comité de Programmation émet un avis favorable sur ce dossier pour l'attribution de 6 800,00 € de crédits LEADER.

La note de sélection attribuée au projet est de 8/15.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la Fiche Action n°2 (Soutenir les entreprises qui valorisent les ressources locales).

16. Acquisition d'un véhicule professionnel pour la modernisation d'une entreprise de transport à Allègre par la SARL Pubellier

Cette opération est portée par une SARL au statut privé qui occupe 6 personnes et qui a réalisé un chiffre d'affaire annuel de 458 560 €. Cette entreprise est une PME au sens communautaire.

Il s'agit d'acquérir un véhicule professionnel pour un montant de 27 701,20 € HT afin d'améliorer la gamme de prestations proposées et de valoriser plus fortement les ressources locales.

Le Comité de Pilotage OCM de la CC des Portes d'Auvergne a émis un avis favorable sur ce dossier, sous réserve de programmation LEADER.

Le Comité de Programmation passe ensuite à l'examen du dossier.

La note de sélection proposée est de 9/15.

- Démarche collective / Mise en réseau des acteurs : 3/5
- Valorisation des ressources locales : 2/5
- Contribution à l'offre de services : 4/5

Une note inférieure sur le 2^{ème} critère est justifiée par le fait que l'entreprise ne mobilise que des fournisseurs locaux.

Une note supérieure sur le 3^{ème} critère est justifiée par le fait que l'entreprise propose une offre nouvelle sur le territoire, notamment en matière de transport des personnes à mobilité réduite.

Suite aux discussions, le Président propose de passer le projet au vote. Personne ne s'abstient. Le Comité de Programmation émet un avis favorable sur ce dossier pour l'attribution de 8 864,00 € de crédits LEADER.



La note de sélection attribuée au projet est de 9/15.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la Fiche Action n°2 (Soutenir les entreprises qui valorisent les ressources locales).

17. Acquisition de matériels professionnels pour la modernisation d'une entreprise de plâtrerie/peinture à Saint Paulien par la SARL Branche

Cette opération est portée par une SARL au statut privé qui occupe 6 personnes et qui a réalisé un chiffre d'affaire annuel de 250 337 €. Cette entreprise est une PME au sens communautaire.

Il s'agit d'acquérir du matériel professionnel pour un montant de 71 710,33 € HT afin d'améliorer la gamme de prestations proposées et de valoriser plus fortement les ressources locales.

Le Comité de Pilotage OCM de la CC des Portes d'Auvergne a émis un avis favorable sur ce dossier, sous réserve de programmation LEADER.

Le Comité de Programmation passe ensuite à l'examen du dossier.

La note de sélection proposée est de 11/15.

- Démarche collective / Mise en réseau des acteurs : 4/5
- Valorisation des ressources locales : 3/5
- Contribution à l'offre de services : 4/5

Une note supérieure sur le 1^{er} critère est justifiée par le fait que l'entreprise participe activement à l'association des artisans et commerçants de la CC des Portes d'Auvergne.

Une note supérieure sur le 3^{ème} critère est justifiée par le fait que l'entreprise dispose d'un vrai savoir-faire dans le domaine de l'isolation « écologique ».

Suite aux discussions, le Président propose de passer le projet au vote. Personne ne s'abstient. Le Comité de Programmation émet un avis favorable sur ce dossier pour l'attribution de 18 871,57 € de crédits LEADER.

La note de sélection attribuée au projet est de 11/15.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la Fiche Action n°2 (Soutenir les entreprises qui valorisent les ressources locales).

18. Acquisition d'un véhicule professionnel pour la modernisation d'une entreprise de menuiserie à Allègre par l'EI Hervé TRES CARTES

Cette opération est portée par une entreprise individuelle au statut privé qui occupe 1 dirigeant et qui a réalisé un chiffre d'affaire annuel de 89 518 €. Cette entreprise est une PME au sens communautaire.

Il s'agit d'acquérir un véhicule professionnel pour un montant de 19 181,56 € HT afin d'améliorer la gamme de prestations proposées et de valoriser plus fortement les ressources locales.

Le Comité de Pilotage OCM de la CC des Portes d'Auvergne a émis un avis favorable sur ce dossier, sous réserve de programmation LEADER.

Le Comité de Programmation passe ensuite à l'examen du dossier.

La note de sélection proposée est de 10/15.

- Démarche collective / Mise en réseau des acteurs : 3/5
- Valorisation des ressources locales : 3/5
- Contribution à l'offre de services : 4/5

Une note supérieure sur le 3^{ème} critère est justifiée par le fait que l'entreprise propose une prestation complète à ses clients.



Suite aux discussions, le Président propose de passer le projet au vote. Personne ne s'abstient. Le Comité de Programmation émet un avis favorable sur ce dossier pour l'attribution de 6 136,00 € de crédits LEADER.

La note de sélection attribuée au projet est de 10/15.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la Fiche Action n°2 (Soutenir les entreprises qui valorisent les ressources locales).

19. Acquisition de matériels professionnels pour la modernisation d'une entreprise de plomberie/chauffagiste à Monlet par la SARL Cortial

Cette opération est portée par une SARL au statut privé qui occupe 3 personnes et qui a réalisé un chiffre d'affaire annuel de 538 799 €. Cette entreprise est une PME au sens communautaire.

Il s'agit d'acquérir du matériel professionnel pour un montant de 22 000,00 € HT afin d'améliorer la gamme de prestations proposées et de valoriser plus fortement les ressources locales.

Le Comité de Pilotage OCM de la CC des Portes d'Auvergne a émis un avis favorable sur ce dossier, sous réserve de programmation LEADER.

Le Comité de Programmation passe ensuite à l'examen du dossier.

La note de sélection proposée est de 8/15.

- Démarche collective / Mise en réseau des acteurs : 3/5
- Valorisation des ressources locales : 2/5
- Contribution à l'offre de services : 3/5

Une note inférieure sur le 2^{ème} critère est justifiée par le fait que l'entreprise ne mobilise que des fournisseurs locaux.

Suite aux discussions, le Président propose de passer le projet au vote. Personne ne s'abstient. Le Comité de Programmation émet un avis favorable sur ce dossier pour l'attribution de 7 040,00 € de crédits LEADER.

La note de sélection attribuée au projet est de 8/15.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la Fiche Action n°2 (Soutenir les entreprises qui valorisent les ressources locales).

20. Acquisition de matériels professionnels pour la modernisation d'une entreprise de menuiserie artisanale à Vernassal par la SARL Marc DEFIX

Cette opération est portée par une SARL au statut privé qui occupe 13 personnes et qui a réalisé un chiffre d'affaire annuel de 891 003 €. Cette entreprise est une PME au sens communautaire.

Il s'agit d'acquérir du matériel professionnel pour un montant de 75 746,00 € HT afin d'améliorer la gamme de prestations proposées et de valoriser plus fortement les ressources locales.

Le Comité de Pilotage OCM de la CC des Portes d'Auvergne a émis un avis favorable sur ce dossier, sous réserve de programmation LEADER.

Le Comité de Programmation passe ensuite à l'examen du dossier.

La note de sélection proposée est de 13/15.

- Démarche collective / Mise en réseau des acteurs : 5/5
- Valorisation des ressources locales : 4/5
- Contribution à l'offre de services : 4/5



Une note supérieure sur le 1^{er} critère est justifiée par le fait que l'entreprise participe activement à l'association des artisans et commerçants de la CC des Portes d'Auvergne en tant que Président.

Une note supérieure sur le 2^{ème} critère est justifiée par le fait que l'entreprise mobilise notamment du bois local.

Une note supérieure sur le 3^{ème} critère est justifiée par le fait que l'entreprise dispose d'un vrai savoir-faire dans la confection de menuiseries, reconnu par le biais de la certification « Naboco ».

Suite aux discussions, le Président propose de passer le projet au vote. Personne ne s'abstient. Le Comité de Programmation émet un avis favorable sur ce dossier pour l'attribution de 20 000,00 € de crédits LEADER.

La note de sélection attribuée au projet est de 13/15.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la Fiche Action n°2 (Soutenir les entreprises qui valorisent les ressources locales).

21. Acquisition de matériels professionnels pour la modernisation d'une entreprise artisanale en centre-bourg à Saint Paulien par l'EI Nadine FAISANDIER – Les Fleurs d'Ethan

Cette opération est portée par une entreprise individuelle au statut privé qui occupe 1 dirigeante et qui a été créée en 2015. Cette entreprise est une PME au sens communautaire.

Il s'agit d'acquérir du matériel professionnel pour un montant de 15 343,06 € HT afin d'améliorer la gamme de prestations proposées et de valoriser plus fortement les ressources locales.

Le Comité de Pilotage OCM de la CC des Portes d'Auvergne a émis un avis favorable sur ce dossier, sous réserve de programmation LEADER.

Le Comité de Programmation passe ensuite à l'examen du dossier.

La note de sélection proposée est de 9/15.

- Démarche collective / Mise en réseau des acteurs : 3/5
- Valorisation des ressources locales : 2/5
- Contribution à l'offre de services : 4/5

Une note inférieure sur le 2^{ème} critère est justifiée par le fait que l'entreprise ne mobilise que des fournisseurs locaux.

Une note supérieure sur le 3^{ème} critère est justifiée par le fait que l'entreprise contribue à l'offre de services du centre-bourg de Saint Paulien.

Suite aux discussions, le Président propose de passer le projet au vote. Personne ne s'abstient. Le Comité de Programmation émet un avis favorable sur ce dossier pour l'attribution de 4 909,76 € de crédits LEADER.

La note de sélection attribuée au projet est de 9/15.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la Fiche Action n°2 (Soutenir les entreprises qui valorisent les ressources locales).



22. Aménagement d'un local commercial et acquisition de matériels professionnels pour la modernisation d'une entreprise de services en centre-bourg à Saint Paulien par la SARL Sophie B Optique

Cette opération est portée par une SARL au statut privé qui occupe 2 personnes et qui a réalisé un chiffre d'affaire annuel de 178 000 €. Cette entreprise est une PME au sens communautaire.

Il s'agit d'aménager un local commercial et d'acquérir du matériel professionnel pour un montant de 28 670,82 € HT afin d'améliorer la gamme de prestations proposées et de valoriser plus fortement les ressources locales.

Le Comité de Pilotage OCM de la CC des Portes d'Auvergne a émis un avis favorable sur ce dossier, sous réserve de programmation LEADER.

Le Comité de Programmation passe ensuite à l'examen du dossier.

La note de sélection proposée est de 9/15.

- Démarche collective / Mise en réseau des acteurs : 3/5
- Valorisation des ressources locales : 2/5
- Contribution à l'offre de services : 4/5

Une note inférieure sur le 2^{ème} critère est justifiée par le fait que l'entreprise ne mobilise que des fournisseurs locaux.

Une note supérieure sur le 3^{ème} critère est justifiée par le fait que l'entreprise contribue à l'offre de services du centre-bourg de Saint Paulien.

Suite aux discussions, le Président propose de passer le projet au vote. Personne ne s'abstient. Le Comité de Programmation émet un avis favorable sur ce dossier pour l'attribution de 9 174,64 € de crédits LEADER.

La note de sélection attribuée au projet est de 9/15.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la Fiche Action n°2 (Soutenir les entreprises qui valorisent les ressources locales).

23. Aménagement d'un local commercial pour la modernisation d'un commerce de fruits et légumes à Saint Paulien par l'EI Jean-Luc FANTINI

Cette opération est portée par une entreprise individuelle au statut privé qui occupe 2 personnes et qui a réalisé un chiffre d'affaire annuel de 178 000 €. Cette entreprise est une PME au sens communautaire.

Il s'agit d'aménager un local commercial pour un montant de 33 957,17 € HT afin d'améliorer la gamme de prestations proposées et de valoriser plus fortement les ressources locales.

Le Comité de Pilotage OCM de la CC des Portes d'Auvergne a émis un avis favorable sur ce dossier, sous réserve de programmation LEADER.

Le Comité de Programmation passe ensuite à l'examen du dossier.

La note de sélection proposée est de 11/15.

- Démarche collective / Mise en réseau des acteurs : 3/5
- Valorisation des ressources locales : 4/5
- Contribution à l'offre de services : 4/5

Une note supérieure sur le 2^{ème} critère est justifiée par le fait que l'entreprise met fortement en avant les produits alimentaires locaux.

Une note supérieure sur le 3^{ème} critère est justifiée par le fait que l'entreprise contribue à l'offre de services du centre-bourg de Saint Paulien.



Suite aux discussions, le Président propose de passer le projet au vote. Personne ne s'abstient. Le Comité de Programmation émet un avis favorable sur ce dossier pour l'attribution de 10 864,00 € de crédits LEADER.

La note de sélection attribuée au projet est de 11/15.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la Fiche Action n°2 (Soutenir les entreprises qui valorisent les ressources locales).

24. Aménagement d'un local commercial et acquisition de matériels professionnels pour la modernisation d'un bar-tabac-restaurant à Saint Paulien par la SNC Les Genêts

Cette opération est portée par une SNC au statut privé qui occupe 2 personnes et qui a réalisé un chiffre d'affaire annuel de 111 315 €. Cette entreprise est une PME au sens communautaire.

Il s'agit d'aménager un local commercial et d'acquérir du matériel professionnel pour un montant de 68 198,39 € HT afin d'améliorer la gamme de prestations proposées et de valoriser plus fortement les ressources locales.

Le Comité de Pilotage OCM de la CC des Portes d'Auvergne a émis un avis favorable sur ce dossier, sous réserve de programmation LEADER.

Le Comité de Programmation passe ensuite à l'examen du dossier.

La note de sélection proposée est de 12/15.

- Démarche collective / Mise en réseau des acteurs : 4/5
- Valorisation des ressources locales : 4/5
- Contribution à l'offre de services : 4/5

Une note supérieure sur le 1^{er} critère est justifiée par le fait que l'entreprise participe activement à l'association des artisans et commerçants de la CC des Portes d'Auvergne.

Une note supérieure sur le 2^{ème} critère est justifiée par le fait que l'entreprise met fortement en avant les produits alimentaires locaux.

Une note supérieure sur le 3^{ème} critère est justifiée par le fait que l'entreprise contribue à l'offre de services du centre-bourg de Saint Paulien.

Suite aux discussions, le Président propose de passer le projet au vote. Personne ne s'abstient. Le Comité de Programmation émet un avis favorable sur ce dossier pour l'attribution de 20 000,00 € de crédits LEADER.

La note de sélection attribuée au projet est de 12/15.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la Fiche Action n°2 (Soutenir les entreprises qui valorisent les ressources locales).

25. Aménagement d'un local commercial pour la modernisation d'un commerce multi-services à Allègre par l'EI Patricia ROCHER

Cette opération est portée par une entreprise individuelle au statut privé qui occupe 2 personnes et qui a réalisé un chiffre d'affaire annuel de 154 645 €. Cette entreprise est une PME au sens communautaire.

Il s'agit d'aménager un local commercial pour un montant de 78 548,42 € HT afin d'améliorer la gamme de prestations proposées et de valoriser plus fortement les ressources locales.

Le Comité de Pilotage OCM de la CC des Portes d'Auvergne a émis un avis favorable sur ce dossier, sous réserve de programmation LEADER.

Le Comité de Programmation passe ensuite à l'examen du dossier.



La note de sélection proposée est de 9/15.

- Démarche collective / Mise en réseau des acteurs : 3/5
- Valorisation des ressources locales : 2/5
- Contribution à l'offre de services : 4/5

Une note inférieure sur le 2^{ème} critère est justifiée par le fait que l'entreprise ne met en avant que des auteurs locaux.

Une note supérieure sur le 3^{ème} critère est justifiée par le fait que l'entreprise contribue à l'offre de services du centre-bourg d'Allègre.

Suite aux discussions, le Président propose de passer le projet au vote. Personne ne s'abstient. Le Comité de Programmation émet un avis favorable sur ce dossier pour l'attribution de 20 000,00 € de crédits LEADER.

La note de sélection attribuée au projet est de 9/15.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la Fiche Action n°2 (Soutenir les entreprises qui valorisent les ressources locales).

26. Aménagement d'un local commercial et acquisition de matériels professionnels pour la modernisation d'entreprises d'articles funéraires à Saint Paulien par la SARL Pierrepolie

Cette opération est portée par une SARL au statut privé qui occupe 4 personnes et qui a réalisé un chiffre d'affaire annuel de 257 526 €. Cette entreprise est une PME au sens communautaire.

Il s'agit d'aménager un local commercial et d'acquérir du matériel professionnel pour un montant de 75 777,71 € HT afin d'améliorer la gamme de prestations proposées et de valoriser plus fortement les ressources locales.

Le Comité de Pilotage OCM de la CC des Portes d'Auvergne a émis un avis favorable sur ce dossier, sous réserve de programmation LEADER.

Le Comité de Programmation passe ensuite à l'examen du dossier.

La note de sélection proposée est de 10/15.

- Démarche collective / Mise en réseau des acteurs : 3/5
- Valorisation des ressources locales : 3/5
- Contribution à l'offre de services : 4/5

Une note supérieure sur le 3^{ème} critère est justifiée par le fait que l'entreprise dispose d'un vrai savoir-faire dans le travail de la pierre et dans l'économie numérique.

Suite aux discussions, le Président propose de passer le projet au vote. Personne ne s'abstient. Le Comité de Programmation émet un avis favorable sur ce dossier pour l'attribution de 20 000,00 € de crédits LEADER.

La note de sélection attribuée au projet est de 10/15.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la Fiche Action n°2 (Soutenir les entreprises qui valorisent les ressources locales).

27. Aménagement d'un local commercial et acquisition de matériels professionnels pour la modernisation d'une boulangerie à Allègre par la SARL Au Bon Pain d'Allègre

Cette opération est portée par une SARL au statut privé qui occupe 2 dirigeants et qui a réalisé un chiffre d'affaire annuel de 102 813 €. Cette entreprise est une PME au sens communautaire.



Il s'agit d'aménager un local commercial et d'acquérir du matériel professionnel pour un montant de 78 120,61 € HT afin d'améliorer la gamme de prestations proposées et de valoriser plus fortement les ressources locales.

Le Comité de Pilotage OCM de la CC des Portes d'Auvergne a émis un avis favorable sur ce dossier, sous réserve de programmation LEADER.

Le Comité de Programmation passe ensuite à l'examen du dossier.

La note de sélection proposée est de 10/15.

- Démarche collective / Mise en réseau des acteurs : 3/5
- Valorisation des ressources locales : 3/5
- Contribution à l'offre de services : 4/5

Une note supérieure sur le 3^{ème} critère est justifiée par le fait que l'entreprise assure un service de base essentiel à la population rurale.

Suite aux discussions, le Président propose de passer le projet au vote. Personne ne s'abstient. Le Comité de Programmation émet un avis favorable sur ce dossier pour l'attribution de 20 000,00 € de crédits LEADER.

La note de sélection attribuée au projet est de 10/15.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la Fiche Action n°2 (Soutenir les entreprises qui valorisent les ressources locales).

28. Aménagement d'un local commercial et acquisition de matériels professionnels pour la modernisation d'une boulangerie à Saint Paulien par l'EI Sylvain CHAREYRON

Cette opération est portée par une entreprise individuelle au statut privé qui occupe 2 personnes et qui a réalisé un chiffre d'affaire annuel de 121 378 €. Cette entreprise est une PME au sens communautaire.

Il s'agit d'aménager un local commercial et d'acquérir du matériel professionnel pour un montant de 8 150,14 € HT afin d'améliorer la gamme de prestations proposées et de valoriser plus fortement les ressources locales.

Le Comité de Pilotage OCM de la CC des Portes d'Auvergne a émis un avis favorable sur ce dossier, sous réserve de programmation LEADER.

Le Comité de Programmation passe ensuite à l'examen du dossier.

La note de sélection proposée est de 10/15.

- Démarche collective / Mise en réseau des acteurs : 3/5
- Valorisation des ressources locales : 3/5
- Contribution à l'offre de services : 4/5

Une note supérieure sur le 3^{ème} critère est justifiée par le fait que l'entreprise assure un service de base essentiel à la population rurale.

Suite aux discussions, le Président propose de passer le projet au vote. Personne ne s'abstient. Le Comité de Programmation émet un avis favorable sur ce dossier pour l'attribution de 2 608,00 € de crédits LEADER.

La note de sélection attribuée au projet est de 10/15.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la Fiche Action n°2 (Soutenir les entreprises qui valorisent les ressources locales).



29. Acquisition de matériels professionnels pour la modernisation d'une boulangerie à Fix Saint Geneys par la SARL HUART

Cette opération est portée par une SARL au statut privé qui occupe 2 personnes et qui a réalisé un chiffre d'affaire annuel de 239 646 €. Cette entreprise est une PME au sens communautaire.

Il s'agit d'acquérir du matériel professionnel pour un montant de 18 500,00 € HT afin d'améliorer la gamme de prestations proposées et de valoriser plus fortement les ressources locales.

Le Comité de Pilotage OCM de la CC des Portes d'Auvergne a émis un avis favorable sur ce dossier, sous réserve de programmation LEADER.

Le Comité de Programmation passe ensuite à l'examen du dossier.

La note de sélection proposée est de 10/15.

- Démarche collective / Mise en réseau des acteurs : 3/5
- Valorisation des ressources locales : 3/5
- Contribution à l'offre de services : 4/5

Une note supérieure sur le 3^{ème} critère est justifiée par le fait que l'entreprise assure un service de base essentiel à la population rurale.

Suite aux discussions, le Président propose de passer le projet au vote. Personne ne s'abstient. Le Comité de Programmation émet un avis favorable sur ce dossier pour l'attribution de 5 920,00 € de crédits LEADER.

La note de sélection attribuée au projet est de 10/15.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la Fiche Action n°2 (Soutenir les entreprises qui valorisent les ressources locales).

Calendrier 2016

Les prochaines réunions programmées par le GAL sont :

- Comité Technique : Jeudi 10 Novembre 2016 à 14h00
- Comité de Programmation : Mardi 13 Décembre 2016 à 17h00

Une nouvelle édition de la newsletter LEADER VELAY INFOS sera également diffusée par voie électronique le Lundi 10 Octobre 2016 à l'ensemble des contacts du GAL du Velay. Il s'agira notamment de faire le point sur les règles décidées par le comité de programmation.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les membres de leur participation et clôture la séance.

Fait au Puy en Velay

Le 3 Octobre 2016



Laurent DUPLOMB
Président du GAL du Velay



Voici le tableau récapitulatif des dossiers étudiés :

Intitulé du projet et Maître d'ouvrage	Montant HT	Subvention LEADER	Note de sélection	Avis du Comité
Acquisition matériels professionnels <i>EURL Mickaël COSTE</i>	16 745.00 €	5 356.00 €	10	Favorable
Acquisition matériels professionnels <i>EURL Bruno MOURET</i>	48 554.17 €	15 536.00 €	10	Favorable
Acquisition véhicule professionnel <i>EI Raphael CHAUSSINAND</i>	10 098.00 €	3 228.00 €	9	Favorable
Acquisition matériels professionnels <i>SARL BOISSY</i>	60 562.91 €	19 380.00 €	12	Favorable
Aménagement local commercial et acquisition matériels professionnels <i>SARL L'Amour du Goût</i>	12 121.14 €	3 876.00 €	10	Favorable
Aménagement local commercial et acquisition matériels professionnels <i>SARL Pradelles Loisirs</i>	24 996.91 €	7 999.01 €	12	Favorable
Aménagement local commercial et acquisition matériels professionnels <i>SARL La Grange</i>	12 598.04 €	4 031.00 €	10	Favorable
Aménagement local commercial <i>EI Stéphanie CHACORNAC</i>	38 808.08 €	12 416.00 €	10	Favorable
Aménagement local commercial et acquisition matériels professionnels <i>EI Guy HILAIRE</i>	9 620.80 €	3 076.00 €	12	Favorable
Acquisition véhicules professionnels <i>SARL La Régordane</i>	22 492.40 €	7 196.00 €	13	Favorable
Acquisition matériels professionnels <i>EI Bernard MICHON</i>	30 850.00 €	9 872.00 €	9	Favorable
Acquisition matériels professionnels <i>EI Bruno BORIE</i>	61 500.00 €	19 680.00 €	10	Favorable
Acquisition matériels professionnels <i>EI David CHARRAT</i>	139 000.00 €	20 000.00 €	8	Favorable
Acquisition matériels professionnels <i>SARL Patrice LEYDIER</i>	50 000.00 €	16 000.00 €	9	Favorable
Acquisition véhicule professionnel <i>EI Gilles RIBEYRE</i>	21 268.50 €	6 800.00 €	8	Favorable
Acquisition véhicule professionnel <i>SARL PUBELLIER</i>	27 701.20 €	8 864.00 €	9	Favorable
Acquisition matériels professionnels <i>SARL BRANCHE</i>	71 710.33 €	18 871.57 €	11	Favorable
Acquisition véhicule professionnel <i>EI Hervé TRESCARTES</i>	19 181.56 €	6 136.00 €	10	Favorable
Acquisition matériels professionnels <i>SARL CORTIAL</i>	22 000.00 €	7 040.00 €	8	Favorable
Acquisition matériels professionnels <i>SARL Marc DEFIX</i>	75 746.00 €	20 000.00 €	13	Favorable
Acquisition matériels professionnels <i>EI Nadine FAISANDIER</i>	15 343.06 €	4 909.76 €	9	Favorable

Aménagement local commercial et acquisition matériels professionnels <i>SARL Sophie B Optique</i>	28 670.82 €	9 174.64 €	9	Favorable
Aménagement local commercial <i>EI Jean-Luc FANTINI</i>	33 957.17 €	10 864.00 €	11	Favorable
Aménagement local commercial et acquisition matériels professionnels <i>SNC Les Genêts</i>	68 198.39 €	20 000.00 €	12	Favorable
Aménagement local commercial <i>EI Patricia ROCHER</i>	78 548.42 €	20 000.00 €	9	Favorable
Aménagement local commercial et acquisition matériels professionnels <i>SARL Pierrepolie</i>	75 777.71 €	20 000.00 €	10	Favorable
Aménagement local commercial et acquisition matériels professionnels <i>SARL Au Bon Pain d'Allègre</i>	78 120.61 €	20 000.00 €	10	Favorable
Aménagement local commercial et acquisition matériels professionnels <i>EI Sylvain CHAREYRON</i>	8 150,14 €	2 608.00 €	10	Favorable
Acquisition matériels professionnels <i>SARL HUART</i>	18 500,00 €	5 920.00 €	10	Favorable
TOTAL	1 180 821.36 €	328 833.98 €	10.1 de note moyenne	
	29 dossiers	7,8 % de l'enveloppe LEADER totale		

